

Y a-t-il eu, jadis,
une Ecole namuroise de la harpe ?

Il existe à Namur une très ancienne tradition "harpine" - pour employer le vocable local - probablement héritée d'une poignée de Namurois qui l'avaient acquise à Chypre et ramenée au pays aux XIII^e et XIV^e siècles. Cette importation serait parallèle à celle de la "Dans macabrée" dont l'antiquité namuroise a été démontrée (1) ; elle se jouait et se dansait encore au XVIII^e siècle dans les salons, même par des dames seules, avec accompagnement de la harpe.

Dès le XI^e siècle, l'histoire humaine du Pays de Namur, comme son histoire religieuse et politique, est liée à celle de l'Europe orientale et centrale. Ses comtes ont toujours noué des rapports privilégiés avec Byzance, puis avec Constantinople, enfin avec les dynastes "francs" de Chypre où la jeunesse dorée namuroise allait régulièrement "s'esbahir" au détriment - ou pour la plus grande joie ? - des jolies filles du pays. (2)

Le plus ancien "harpeur" ou "(h)arpin" du Pays de Namur qui nous soit connu est un certain Gilles VELUT, cité dans une chronique manuscrite de Namur du XV^e siècle. Il y est question, entre autres, d'une ambassade envoyée à Chypre en 1384 par le comte Guillaume le Riche, à laquelle ont pris part une poignée de nobles - Arnoul sire d'Agimont, Sohier de Boursinne, Walleran de Gramptine, Godefroi de Werte, le sire de Fallais, etc. - et de clercs parmi lesquels on cite Gillet VELUT, Jehanin DOBLÉT et Jacquemart de GHISTELLE. En 1416, ces trois personnages sont de retour à Namur, mais des jeunes nobles, point de nouvelles. Il n'a pas été prouvé que Gilles VELUT et Egidius FLANEL - dont le nom est attesté à Dinant - soient un seul et même personnage; sa présence à Cambrai n'a pas été non plus démontrée. Par contre, VELUT est présent à la collégiale Saint-Pierre-au-Château - qui est chapelle comtale jusqu'en 1421, année de la vente du comté de Namur au duc de Bourgogne - et il entre bien cette année-là au service du Pape Martin V (3).

En cette même période, fin XIV^e-début du XV^e siècle, un nommé Guillaume LEGRANT est chantre et "arpinus" à la même chapelle, tandis que Johannes LEGRANT est renseigné comme tel en 1427 à Saint-Pierre-au-château (5) et, après 1429, à Saint-Aubain où l'on a accueilli le Chapitre de Saint-Pierre après la mort du dernier comte de Namur, Jean III (6). Jean III était un allié inconditionnel des Bourbons-Bourgogne, derniers souverains "francs" de Chypre. A cette époque, le doyen du Chapitre de Saint-Aubain est Jacques VILLICI de Forvie; parmi les chantres, on découvre un Johannes DE SARTO, dont le patronyme sera présent parmi les chanoines et chantres de Saint-Aubain jusqu'au XVII^e siècle (7).

Au XVI^e siècle, une virtuose namuroise de la harpe, Guillemine WAYMAL, fille de Nicolas WAYMAL, fait partie des musiciens particuliers de Marie de Hongrie; malheureusement, nous ignorons

tout de sa formation. Bondant les XV^e et XVI^e siècles, les nombreux Johannes, Alardus, Aegidius, Gerinus, Michael, Nicolaus, Gerardus, tous qualifiés de (h)arpinus sillonnent les livres de comptes des Actes capitulaires des collégiales Notre-Dame et Saint-Aubain. La dernière mention retrouvée à Saint-Aubain est un paiement : "1557. Dom.Laetare: Gerinus Arpinus. fl.6.4.6 ", c'est-à-dire 6 florins 4 patards 6 deniers. Cette somme relativement importante laisserait croire que ce harpiste nommé Gérin aurait eu, en ce jour de la Laetare 1557, un certain nombre de musiciens à rétribuer. Notons que l'organiste, payé à part des autres instrumentistes, était toujours, à Namur, membre du chapitre des chanoines presbytéraux.

Dès l'érection de l'église collégiale Saint-Aubain en église cathédrale, le 4 des ides de mai 1559, elle recueille définitivement les derniers desservants de Saint-Pierre-au-Château parmi lesquels figurent encore un chantre et un harpiste. Toutefois, la suppression définitive du Chapitre de Saint-Pierre ne sera actée que le 12 mars 1560? C'est seulement alors que les prébendes de Saint-Pierre seront unies à celles de Saint-Aubain. Les quelques chanoines de Saint-Pierre furent incorporés au Chapitre de Saint-Aubain et, après leur mort, il ne fut point pourvu à leur remplacement. De même, le harpiste de Saint-Pierre avait été incorporé à la maîtrise de Saint-Aubain, mais sans aucune prérogative ni responsabilité. Après sa disparition, la musique de Saint-Aubain ne comptera plus de harpiste. Dès lors, l'instrument passe de l'église au salon ou à la place publique.

La harpe devait pourtant rentrer discrètement à l'église un siècle plus tard; à vrai dire, elle tient un rôle secondaire parmi les autres instruments. Nous voyons en effet, le 3.XI.1656, le curé CAMUS, de l'église Saint-Jean-Baptiste de Namur, passer contrat devant le notaire ANDRE, en compagnie des mambours de son église, avec Pierre HENRION le Harpeur afin d'organiser les offices en musique pour l'année liturgique. L'ordonnance et le rôle des chantres et des musiciens y sont arrêtés. La plupart des messes doivent être chantées à double-choeur sous peine de déduction de salaires. Certaines messes devront être chantées à 5, 6 ou 7 parties pour le moins. L'organisateur, Pierre HENRION, fera venir les joueurs de violons " à ses frais et dépens". Son salaire et celui des chantres sont établis suivant la nature de l'office et l'importance de la fête (9). De tels contrats se renouvellent tous les trois ans. Ces documents sont particulièrement intéressants car, outre le fait qu'ils témoignent de la vie musicale d'une église paroissiale namuroise du XVII^e siècle, ils suggèrent le rôle important accordé à un harpiste pour organiser cette activité musicale religieuse (10)

Les XVIII^e et XIX^e siècles verront fleurir, parmi d'autres harpistes encore mal connus, les Louis-Charles RAGUE (Namur v.1750- Moulins-Warnant(?) après 1793), François-Joseph DIZI (Namur 1780 - Paris 1840), Pierre POTTIAUX (Namur v.1740 - 3.XII.1802) et sa fille Eléonore-Aurélie POTTIAUX (11), Pierre-Ignace BEGREZ (Namur 23.XII.1787 - Londres 19.XII.1863) (12) et, bien sûr, Jules et Félix GODEFROID (13). Tous ces musiciens,

dont certains furent des virtuoses de réputation internationale, peuvent témoigner de ce qu'on peut être en droit de nommer une Ecole namuroise de la harpe.

Paul MORET

Notes

- (1) Articles de F.ROUSSEAU, E.MONTELLIER dans A.S.A.N., Namurcum, Guetteur wallon, etc.
- (2) Voir Histoire de Namur par J.B. de MARNE, 1754 ; GAILLOT, 1788-1795, . Chroniques manuscrites des comtes de Namur (12e-15e siècle) - Chroniques Miraeus - Gramaye, etc. Voir la bibliographie apportée par F.ROUSSEAU dans L'Art mosan et Namur, ville mosane. De nombreuses péripéties des voyages de jeunes gens à Chypre y sont rapportées; nombreux sont ceux qui y ont passé leur existence et sont enterrés à Flamagouste.
- (3) Archives de l'Etat, Namur - Chartrier de Saint-Pierre et Manuscrit de WARICK. II.48.
- (4) Idem.II.37.
- (5) Idem.II.56.
- (6) A.E.N. - Actes capitulaires de Saint-Aubain.II.42 et suiv.
- (7) Idem.II.42 jusqu'à XI.35. Sur les homonymes de ce musicien voir AUDA(A.), La musique et les musiciens de l'Ancien Pays de Liège, Liège, 1930(88) et Suzanne CLERCX, Johannes Ciconia. Un musicien liégeois et son temps.Bruxelles, 1960.T.I.p.33,n.4.
- (8) La présence d'une femme harpiste à la Chapelle privée de Marie de Hongrie est attestée par plusieurs auteurs. Auparavant, Marguerite d'Autriche avait déjà son joueur de harpe personnel qui pourrait bien lui-aussi être d'origine namuroise. A.E.N.-Liasses de l'Etat - La damoiselle Guillemote WAYMAL, fille de Nicolas de WAYMAL, échevin de Namur et chanoine de Saint-Aubain, musicienne de la chapelle particulière de la gouvernante Marie à Bruxelles, fait don d'une rente de 10 florins pour deux messes par semaine à l'autel Saint-Thomas et pour chanter les offices "à notes", sous peine de payer un lot de vin de France (N.28.XII.1540). Coïncidence, ce même jour, Charles-Quint est à Namur et engage pour sa chapelle itinérante le chanoine Thomas CREQUILLON. Il lui accorde une prébende royale (donc sans obligation de résidence) de Termonde. Nicolas de WAYMAL est maître de la musique de Saint-Aubain et Thomas CREQUILLON, chantre est bien Namurois. Il a prêté le serment réglementaire comme chanoine prebytéral (avec obligation de résidence) le 24 juin 1518, âgé de 22 ans; il est donc né en 1496.
- (9) A.E.N.- Arch.eccl. St-Jean-Baptiste.Bête Varia, dossier musique, note ms.
- (10) De tels documents ont aussi été établis entre le curé et les mambours de Saint-Nicolas et des musiciens.Ils n'étaient pas nécessaires à la cathédrale St-Aubain et à la collégiale Notre-Dame qui possédaient leur propre maîtrise.

(11) E.A.POTTIAUX a épousé le musicien Jean-Hubert HUBIN (Huy 16.VII.1764 - 12.II.1833) et a enseigné la harpe à la reine de Hollande. Cf. Biographie nationale. IX/605.

(12) Pour les POTTIAUX et les BEGREZ, voir les comptes de Notre-Dame de Namur où Pierre POTTIAUX était musicien ainsi que les listes établies par AIGRET, Documents du Chapitre de Saint-Aubain (649). Voir aussi GREGOIR (E.G.J.), Florilège biographique des Artistes musiciens belges du 18^e et du 19^e siècles, Supplément (162) - Ad. WERY, art. dans Reflets, n°20 -

(13) Sur Félix GODEFROID voir Ph. GILSON, Félix Godefroid, harpiste-virtuose et compositeur (Namur 1818 - Villers-sur-Mer (Calvados) 1897 dans Société liégeoise de Musicologie, Bulletin n°40 (janvier 1983) (12-24) avec un Supplément musical. Rappelons aussi l'article de Ph. MERCIER, Florilège de la harpe en Wallonie aux 18^e et 19^e siècles, S.Lg.M., Bulletin n°35 (octobre 1981) et son Supplément musical ainsi que le disque publié sous le même titre par Musique en Wallonie MW 23: oeuvres de Grétry, Delleplanque, Dizi, Godefroid et Hasselmans.

Errata et addenda à l'article L.-Ch. RAGUE

P/1, &5 - Michel-François ZOUDE et son frère Augustin-Dieudonné s'étaient établis à Paris comme professeurs de violon. Le 25.XI.1776, ils écrivent à leur soeur Marie-Catherine, restée à Namur, qu'il devient difficile de se créer une situation en raison de l'afflux de professeurs étrangers à Paris. Ils rejoignent Namur - probablement en même temps que le prince Lobkowitz et Ragué - Le prince les désigne comme professeurs de musique au Collège royal de Namur, fondé par Marie-Thérèse. Augustin-Dieudonné est maître de musique, Michel-François est chargé de la bibliothèque et de l'inspection de l'enseignement au Collège royal, à l'école du chapitre et au séminaire diocésain. Il meurt à Namur le 20.VI.1778 tandis que son frère poursuit sa tâche.

P.6, &4 - GRIMONSTER est violoniste et THOMAS violoncelliste.

P.7, &2 - En fait, il s'agit d'une affaire de tapage nocturne ! "...le soir du 15 janvier 1780, après le tour du veilleur, les ci-nommés Charles-Théodore JUPIN; Henry-Joseph SOHYER, Noël NIVAILLE, Louis-Charles RAGUET-sic), Péterpète LOTIN, Fortuné CARDON, Jean-Baptiste CARDON et le sieur Josueh-Armand DIZI ont causé une grande perturbation dans le repos des bourgeois en basse-Neufville (N.B. rue où habitaient les DIZI) par les bruis(sic) de leurs instrumens et de leurs festoyemens ". La garde les a appréhendés et ils ont passé le restant de la nuit "en la cellée du sergens". Ils ont été libérés le lendemain après avoir payé une amende de 4 florins 12 sous 15 deniers. (Documents judiciaires namurois, n°1201 et sq. Année 1780)

P.10 bzs - Lire "Henri-Michel JANSON; b. en la paroisse Saint-Michel-Notre-Dame "

P.M.